

17 Juin 2017

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL



Nom du Club :

N° d'Affiliation :

Adresse Siège :

.....

.....

**A RETOURNER AU DISTRICT AU PLUS TARD
LE 31 OCTOBRE 2017 (Date Impérative)**

QUESTIONNAIRE DISPOSITIF ÉTOILES

Campagne biannuelle 2018 / 2019 - 2019 / 2020

ZONE BLEUE : Mettre 1 croix dans la case correspondant à votre réponse

ZONE ROSE : Réserver au District

Définition des critères

Calcul nbre de point par critère

CRITÈRE 1

Affichage de la feuille de route dans les locaux du stade

Nombre de points	oui	non	Totaux
------------------	-----	-----	--------

Affichage de la feuille de route.

Feuille de route attractive et facile à lire (format A3, modifications éventuelles d'une saison sur l'autre mises en évidence, document plastifié, etc.).

Multiplicité des lieux d'affichage : devant chaque vestiaire et le club house.

CRITÈRE 2

Présence de délégués de club sur les rencontres

Nombre de points	oui	non	Totaux
------------------	-----	-----	--------

Catégorie Seniors (2 délégués).

Catégorie U19 (2 délégués).

Catégorie U17 (1 délégué).

Catégorie U15 (1 délégué).

Catégorie U17 (2 délégués).

Catégorie U15 (2 délégués).

CRITÈRE 3

Délégués de terrain formés et licenciés

Nombre de points	oui	non	Totaux
------------------	-----	-----	--------

Désignation d'un référent délégué au sein du club et formé par le DLR.

Commission

Dispositif Étoiles

- **DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL** -

Définition des critères	Calcul nbre de point par critère			
-------------------------	----------------------------------	--	--	--

Formation interne au club de délégués de terrain adjoints par le référent délégué.				
Licence pour chaque délégué de terrain du club.				
Port, par les délégués de terrain, de la chasuble "PRÉVENTION" fournie par le DLR				

CRITÈRE 4 Un nombre de responsable sécurité selon le nombre d'équipes	Nombre de points	oui	non	Totaux
Désignation d'un responsable sécurité au sein du club et formé par le DLR.				
Formation interne au club de responsables sécurité adjoints par le référent sécurité. Tous les responsables sécurité sont licenciés au club.				
Mise en place dans le club d'un planning de permanence des responsables sécurité (Affichage du responsable Sécurité de permanence).				

CRITÈRE 5 Pourcentage de dirigeants sur le nombre total de licenciés au club	Nombre de points	oui	non	Totaux
Moins de 5%				
De 5% à 8 %				
De 8% à 12 %				
De 12% à 16%				
Plus de 16%				

CRITÈRE 6 Un encadrement minimum pour l'équipe supérieure jouant en compétitions de District dans les catégories :	Nombre de points	oui	non	Totaux
Seniors - 1 licencié éducateur.				
U19 - 1 licencié éducateur.				
U17 - 1 licencié éducateur.				
U15 - 1 licencié éducateur.				
Seniors - 1 dirigeant formé et licencié.				
U19 - 1 dirigeant formé et licencié.				
U17 - 1 dirigeant formé et licencié.				
U15 - 1 dirigeant formé et licencié.				
Seniors - Détention du PSC1 ou équivalent pour l'éducateur ou le dirigeant.				
U19 - Détention du PSC1 ou équivalent pour l'éducateur ou le dirigeant.				
U17 - Détention du PSC1 ou équivalent pour l'éducateur ou le dirigeant.				
U15 - Détention du PSC1 ou équivalent pour l'éducateur ou le dirigeant.				

Définition des critères	Calcul nbre de point par critère			
-------------------------	----------------------------------	--	--	--

CRITÈRE 7 Accueil des officiels et des visiteurs	Nombre de points	oui	non	Totaux
Accompagnement des officiels et de l'équipe adverse dès leur arrivée jusqu'à leur départ.				
Etablir un état des vestiaires et des douches des visiteurs dès leur arrivée au stade.				
Collation en fin de rencontre entre locaux, visiteurs et officiels.				

CRITÈRE 8 Disposer d'installations sécurisées (Cahutes et cheminement des vestiaires au terrain neutralisés)	Nombre de points	oui	non	Totaux
Sécurisation des cahutes derrière et sur 3 mètres de chaque côté.				
Cheminement des vestiaires au terrain sécurisé.				

CRITÈRE 9 Plan de sécurité sur le complexe	Nombre de points	oui	non	Totaux
Rédaction d'un plan de sécurité détaillé, lisible et mis à disposition du public (N° d'urgence).				
Parking sécurisé pour les officiels.				
Présence d'un défibrillateur.				

CRITÈRE 10 Arbitres bénévoles formés et licenciés (sur le modèle des arbitres capacitaires en LABEL)	Nombre de points	oui	non	Totaux
Nomination d'1 référent arbitre au sein du club formé par la CA du DLR.				
Existence d'une Commission d'Arbitres au sein du club.				
Catégorie Seniors - Formation d'1 arbitre capacitaire.				
Catégorie U19 - Formation d'1 arbitre capacitaire.				
Catégorie U17 - Formation d'1 arbitre capacitaire.				
Catégorie U15 - Formation d'1 arbitre capacitaire.				

CRITÈRE 11 Présence aux réunions sécurité de début de saison organisées par le DLR	Nombre de points	oui	non	Totaux
Présence à la totalité des réunions de début de saison.				
Présence aux AG du début à la fin de leur déroulement.				

Définition des critères	Calcul nbre de point par critère			
-------------------------	----------------------------------	--	--	--

CRITÈRE 12 Prise de connaissance individuelle des documents internes au club et relatifs à la sécurité - Préalablement à la remise de la licence	Nombre de points	oui	non	Totaux
Prise en compte par les licenciés du règlement intérieur contre émargement.				
Prise en compte par les licenciés d'une charte d'engagement contre émargement.				
Prise en compte par les licenciés de la feuille de route contre émargement.				

Merci de renseigner les lignes ci-dessous

Questionnaire rempli par :

Fonction :

Tél :

Nom du Président

Date

Signature du Président
précédée de la mention :
*"Je certifie exactes les informations
communiquées dans ce questionnaire"*

Cachet du Club

**A RETOURNER AU DISTRICT AU PLUS TARD
LE 31 OCTOBRE 2017 (Date Impérative)**